

Succession de mon père ses affaires personnelles

Par yria, le 07/01/2012 à 17:54

Bonjour

Mon père est décedé depuis 12 ans, ma mére "perd ses esprits" elle ne veut plus me voir et vend ou donne toutes les affaires personnelles de mon père (fusils de chasse...outillage divers)

Elle a suffisament d'argent pour vivre

Elle se fait avoir par des étrangers qui profites d'elle, jusqu'à lui avoir voler sa CB

Elle ne se laisse rien dire et ne veux plus me voir depuis 2 ans

Je suis fils unique et j'apprend ses exploits par le bouche à oreilles... elle habite à 2 kms...

A t'elle le droit de donner les affaires de mon père sans m'en informé?

La maison est heureusement à mon nom elle ne posséde que l'usufruit car quand elle avait encore sa tête le notaire lui avait conseiller de me faire une donnation sur la maison

Je ne sais plus quoi faire, de plus elle boit et ne sais plus dans ces moments ce qu'elle fait.... je vous passe les details

C'est lorsque j'aie essayer de lui faire comprendre cela qu'elle m'a mis à la porte en me traitant de tous les noms d'oiseaux possible...pour elle, elle est bien c'est moi qui ne suis pas normal

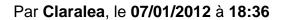
Beaucoup de monde disent me plaindre, mais je ne peus rien faire

J'aie peur qu'elle dilapide tout et mette l'assurance vie au nom d'un des parasite qui naviguent autour d'elle, et que je doive payer si elle va trop loin

Pourriez vous me donner les articles de lois necessaires

Merci

Cordialement



Peut etre son etat merite-t-il une mise sous tutelle ? Vous pouvez en parler avec son medecin de famille